

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-LÉONARD

Séance du lundi 17 mars 2025

Rapporteur : Monsieur le Président

QUESTION N° 03 :

Fonds d'aide aux jeunes

Chaque année, le centre communal d'action sociale apporte un soutien financier au F.A.J (Fonds d'Aide aux Jeunes) qui s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans qui rencontrent des difficultés dans leur insertion sociale et professionnelle.

La demande provient du Département de Seine-Maritime avec lequel la collectivité signe la convention. C'est une participation volontaire de la commune.

L'an passé, la base était de :

- FAJ : 0.23€/habitant

La commission du centre communal d'action sociale est invitée à délibérer pour autoriser la poursuite du partenariat pour le Fond d'aide aux jeunes sur cette base.

La dépense est prévue au Budget Primitif 2025.

Adopté à l'unanimité

Signature du président

Signature du secrétaire de séance

Date de mise en ligne

18/03/2025

